

# RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PRÉAVIS N° 67-2024

Réaménagement de l'Avenue de Longemalle - Aménagement routier pour le passage de bus articulés et mise en conformité des arrêts de bus selon la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) Demande d'un crédit brut de construction de CHF 795'000.- TTC.

Le 27 mai 2024 au CCT, rue du Lac 14 à 1020 Renens

Tous les commissaires sont présents : Mmes Berseth Verena, Présidente-rapporteur, Cunha Elizabete, Plattner Laurence, Gubler Roxane, Rossel Muriel, MM. Gruber Florian, Suat Ozcan, Taaroufi Rachid, Métraux Colin.

Invité·e-s : Mme Tinetta Maystre, Municipale, M. Sarda, M. Wagner

Ce préavis demande un crédit de construction CHF 796'000.-- TTC.

Il s'agit des travaux à exécuter en 2024 sur la partie du tronçon en territoire renonais de la ligne 33 des TL.

Les travaux sur la partie complémentaire seront exécutés plus tard, en coordination avec ceux prévus sur les tronçons situés dans les autres communes, desservies par la même ligne. Le fait d'entreprendre à Renens, ces travaux maintenant, nous vaut l'avantage de bénéficier, avant sa suppression, du subside dit de la couche thématique. Par ailleurs, l'ensemble des travaux de la ligne 33, bénéficiera d'une subvention allouée par le projet d'agglomération Lausanne-Morges.

**La commission des finances accepte cette dépense à l'unanimité.**

Situation actuelle : la fréquentation est de 126%, la fréquence est toutes les 5 minutes, elle sera abaissée à 10 minutes avec les améliorations.

Les arrêts de bus de Renens sont :

Malley

Rue du Lac

Chêne

Caudraie

Censuy

Gare

La Municipalité profite du chantier pour régler des opportunités :

- Mise en conformité de la LHAND (Loi Handicapé·e·s) aux arrêts.
- Modification et déplacement du passage piéton ouest avec îlot central
- Modification et déplacement du passage piétons près du bus avec îlot central
- Création d'une piste cyclable protégée direction Lausanne
- Création d'une bande paysagère avec plantation de seize nouveaux arbres, trois seront sciés
- Réfection complète de la chaussée et mise en œuvre d'un enrobé phono absorbant afin de limiter le bruit

**Questions, discussion :**

Un commissaire s'inquiète du fait que la population augmente, est-ce que l'augmentation des cadences et de la grandeur des bus suffiront ?

R : nous avons pris en compte les changements de la population jusqu'en 2030.

Un commissaire se demande si nous n'allons pas dans le superflu.

R : nous ne ferons pas les travaux deux fois, nous sommes prévoyants. Si nous attendons, les travaux seront encore plus chers.

Un commissaire demande quelle est l'économie d'électricité en passant aux LED

R : seulement sur ce tronçon, l'économie est de CHF 1'000.-- à CHF 1'200.-- par an.

Un commissaire se demande si la circulation sera encore plus difficile avec cet arrêt bloquant ?

R : les vélos pourront dépasser. Cela encouragera peut-être à emprunter les transports publics pour se déplacer à Lausanne.

Un commissaire désire que le passage sous route soit réutilisé par es écoliers qui viennent de Rionza pour rejoindre les classes de Mont-de-Bis.

R : les mentalités ont changé. Le passage sous route est vétuste, il faudrait le rénover. Il servira donc de rangement.

**Le préavis est accepté à l'unanimité.**

**Les conclusions sont les mêmes que sur le préavis.**

**CONCLUSIONS :****LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,**

Vu le préavis N° 67-2024 de la Municipalité du 13 mai 2024,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**VALIDE et ADOPTE** le projet de réaménagement routier de l'avenue de Longemalle pour le passage de bus articulés.

ALLOUE à cet effet à la Municipalité un crédit de construction de CHF 795'000.– TTC pour les travaux d'aménagement routier et de mise en conformité des arrêts de bus tl (LHand).

Cette dépense sera financée par voix d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement de patrimoine administratif suivants :

- No 3820.1089.5010 - av. de Longemalle, réaménagement routier pour le passage de bus articulés – Génie civil pour CHF 720'600.– TTC.
  - No 3820.3078.5060 - av. de Longemalle, réaménagement routier pour le passage de bus articulés – Plantation, mobilier, signalisation et marquage pour CHF 74'400.– TTC.
-

**Les Commissaires :**

**Berseth Verena** .....  
(Présidente-rapporteur)

**Cunha Elisabete** .....

**Plattner Laurence** .....

**Gubler Roxane** .....

**Gruber Florian** .....

**Suat Ozcan** .....

**Rossel Muriel** .....

**Taaroufi Rachid** .....

**Métraux Colin** .....